

Compte rendu de la réunion du Conseil du 3 novembre 2016

Etaient présents : Sylvie Chevrier (IRG), Yves Palau (LIPHA), Eric Fiat (LIPHA), Francis Papon (DEST), Véronique Lefebvre des Nouettes (rep. Doctorants), Arnaud Grassulo (rep. Doctorants), Sylvain Chareyron (rep. Doctorants), Sylvie Thoron (directrice).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Point sur le budget
- 2) Discussion au sujet du nombre de contrats doctoraux sur la base d'un historique sur les quatre dernières années.
- 3) Organisation de l'élection à venir des représentants des doctorants au Conseil
- 4) L'appel à chercheurs invités
- 5) Discussion sur l'application du nouvel arrêté.
 - a. Année de césure et durée de la thèse
 - b. Sensibilisation à l'éthique de la recherche
 - c. Organisation des comités de suivi
 - d. Parité des jurys et autres points
- 6) Calendrier des auditions des doctorants en troisième année
- 7) Questions diverses

La réunion commence à 14h40.

1) Point sur le budget

Nathalie Lourenço vient exposer les éléments suivants : il restait 11 158€ à dépenser au 3 novembre. Sachant qu'il reste à organiser 25 soutenances avant la fin de l'année. Les remboursements seront toujours possibles mais l'ED ne peut fournir des bons de commande (pour les billets d'avion et les réservations d'hébergements notamment) que jusqu'au 25 novembre. Elle ajoute que l'année 2016 s'est avérée une année faste en termes de soutenances : 40 soutenances contre 25 en 2015.

2) Discussion au sujet du nombre de contrats doctoraux sur la base d'un historique sur les quatre dernières années.

La directrice expose les suites de l'allocation des contrats doctoraux et rapporte les principaux éléments de l'entretien qu'elle a eu avec le VP recherche Bruno Petey-Girard. A l'exposé de la pénurie de contrats offerts, celui-ci a répondu que le nombre de contrats a toujours été le même, avec des fluctuations sur un cycle de trois années. La directrice s'engage devant le conseil à vérifier cette assertion.

3) Organisation de l'élection à venir des représentants des doctorants au Conseil

Après discussion le conseil décide qu'une élection sera organisée en début d'année 2017. Cette élection permettra de désigner trois représentants des doctorants au conseil (j'ai vérifié ce dernier point dans l'arrêté après la réunion).

4) L'appel à chercheurs invités

Trois dossiers étaient en lice, un proposé par l'IRG et deux proposés par le DEST. Après discussion le conseil décide qu'un des trois dossiers ne correspond pas aux critères de

l'appel, la candidate étant trop jeune. Les deux autres dossiers apparaissent par contre d'excellente qualité et le conseil décide de les classer ex-aequo.

Le classement final est :

Yves Bussière pour le DEST 1^{ier} ex-aequo

Valérie Fournier pour l'IRG 1^{ier} ex-aequo

Thanh Tu NGUYEN non classée

5) Discussion sur l'application du nouvel arrêté

a. Année de césure et durée de la thèse

Une seule année de césure éventuelle pourra être accordée pendant toute la durée de la thèse.

La durée de la thèse ne pourra excéder six années, sans compter l'année de césure éventuelle. Pour assurer une transition, les doctorants ayant dépassé la sixième année pourront être réinscrits lorsque la thèse sera prête et la soutenance prévue et uniquement à ce moment-là. Cette mesure transitoire ne pourra en aucun cas être appliquée aux doctorants qui sont actuellement en cinquième année ou moins.

b. Sensibilisation à l'éthique de la recherche

Une intervention courte obligatoire sera organisée par le département des études doctorales. Une formation optionnelle, plus longue et spécifique aux sciences sociales sera offerte aux doctorants OMI, VTT et CS.

c. Organisation des comités de suivi

Après une riche discussion le conseil décide que pour cette première année d'application de l'arrêté, la mise en place des comités de suivi sera laissée à la discrétion des laboratoires. Une réunion du conseil en fin d'année permettra de faire le bilan de ces expériences pour échanger les bonnes pratiques et pour décider de continuer selon une organisation décentralisée ou de mettre en place un système davantage centralisé au niveau de l'école doctorale.

d. Parité des jurys et autres points

Dans un souci de respecter l'article 18 de l'arrêté stipulant que la composition du jury de thèse « doit permettre une représentation équilibrée des hommes et des femmes », la directrice annonce en particulier qu'elle ne validera plus les jurys composés uniquement d'hommes.

6) Calendrier des auditions des doctorants en troisième année

Une consultation par mail et Doodle devra être faite.

7) Questions diverses

Le conseil décide qu'une nouvelle réunion du conseil dans le mois pour décider de l'allocation des bourses de mobilité et d'aide à la cotutelle n'est pas nécessaire et que la décision sera prise collectivement par mail.